



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	18	24

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Biguglia, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 3 juillet 2023

Le quorum étant atteint, Pascale GIORDANO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Mustapha RACHID - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE - François GRISANTI.

Absents excusés : Marilyn MASSONI (a donné procuration à Noël TOMASI) - Jean-Pierre VALDRIGHI (a donné procuration à Claudia TORRE) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Patrick EIDEL-GIUDICELLI) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Patrick GIGON) - Paul POLI (a donné procuration à Frédéric RAO) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO).

Absents : Laetitia OLIVESI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

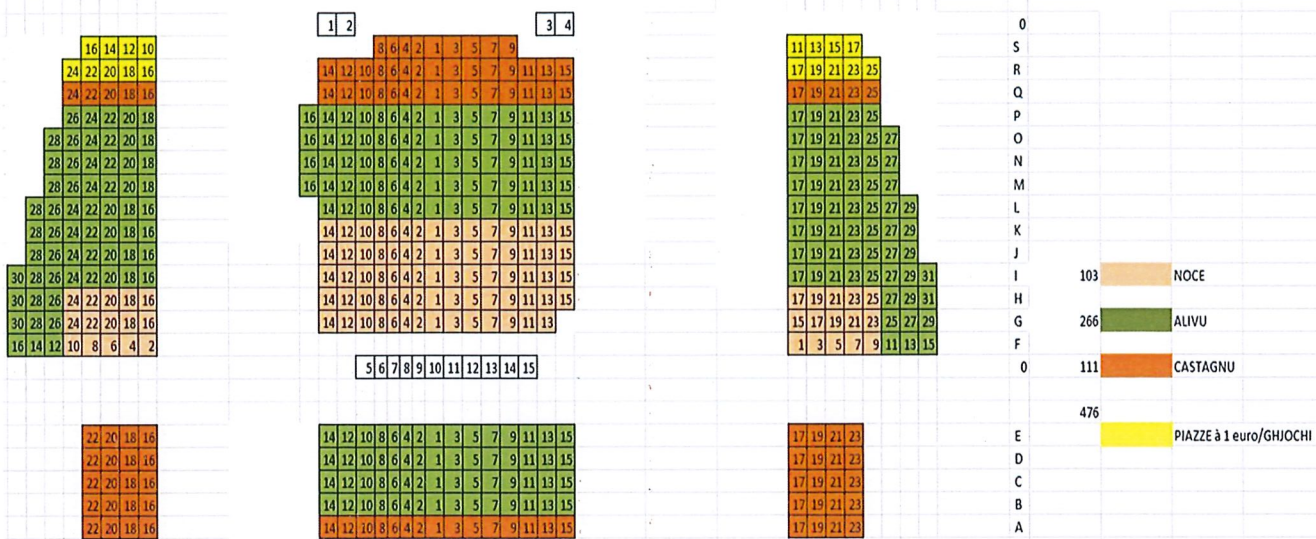
Délibération : N°49-11-07-23

Objet : Sectorisation et nouvelle tarification des places pour la salle de spectacle du Spaziu Carlu Rocchi.

A l'orée de la nouvelle saison artistique et afin de rendre la Culture accessible à toutes et à tous, il est proposé au Conseil municipal d'approuver une nouvelle sectorisation des places avec différents tarifs de prestations pour la salle de spectacle du Spaziu Culturale Carlu Rocchi, Arte in Scena.

En effet, après analyse de la salle et de son taux de remplissage pour chacun des spectacles proposés, force est de constater que les places les plus convoitées sont celles situées dans la catégorie « noce ».

Ainsi, la salle de spectacle pourrait être sectorisée comme suit :



PREZZI		PREZZU PIENU	CE/PMR/GIOVANU 13/25 ANNI - DI 12 ANNI		
			CAPI BIANCHI	ABBUNATI	3 SPETTACULI
PREZZU ZITELLI	NOCE	10	10	10	7
	ALIVU	7	5	5	5
	CASTAGNU	5	5	4	
SCUPERTA	NOCE	18	18	18	12
	ALIVU	12	10	5	10
	CASTAGNU	10	8	4	
PREZZU A	NOCE	25	25	25	20
	ALIVU	20	16	8	16
	CASTAGNU	16	14	7	
PREZZU B	NOCE	32	32	32	25
	ALIVU	25	20	10	20
	CASTAGNU	20	18	8	
PREZZU C	NOCE	38	38	38	29
	ALIVU	29	22	12	22
	CASTAGNU	22	20	10	
PREZZU D	NOCE	39	39	39	35
	ALIVU	35	29	18	29
	CASTAGNU	29	20	16	
MEZANU	NOCE	44	44	44	39
	ALIVU	39	35	20	35
	CASTAGNU	35	29	18	
PREZZU E	NOCE	55	55	55	49
	ALIVU	49	44	30	44
	CASTAGNU	44	35	25	

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20230713-49-11-07-23-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Enfin pour les abonnements, il conviendrait de mettre en place les propositions suivantes :

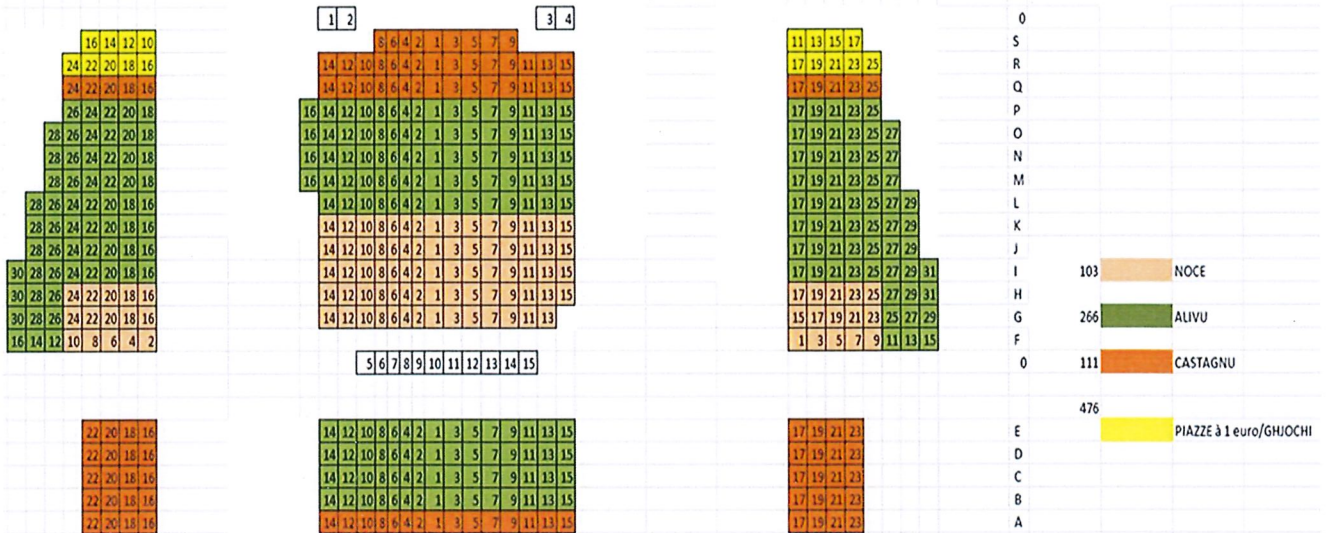
- Pour les zones « noce et alivu », l'achat de tous les spectacles de la saison culturelle engendrera automatiquement le prix de la place au tarif de la catégorie inférieure ;
- Pour l'achat de 3 spectacles, un prix spécifique sera proposé comme indiqué sur le tableau ci-dessus ;
- 18 places seront au prix de vente de 1 euro et attribuées au plus défavorisés, par l'intermédiaire du CCAS qui en assurera le lien.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

D'APPROUVER la nouvelle sectorisation de la salle de spectacle, Arte in Scena avec les tarifs adjoints comme suit :

PREZZI		PREZZU PIENU	CE/PMR/GIOVANU 13/25 ANNI - CAPI BIANCHI	DI 12 ANNI	ABBUNATI	3 SPETTACULI
PREZZU ZITELLI	NOCE	10	10	10	7	
	ALIVU	7	5	5	5	
	CASTAGNU	5	5	4		
SCUPERTA	NOCE	18	18	18	12	16
	ALIVU	12	10	5	10	11
	CASTAGNU	10	8	4		
PREZZU A	NOCE	25	25	25	20	22
	ALIVU	20	16	8	16	18
	CASTAGNU	16	14	7		
PREZZU B	NOCE	32	32	32	25	29
	ALIVU	25	20	10	20	23
	CASTAGNU	20	18	8		
PREZZU C	NOCE	38	38	38	29	34
	ALIVU	29	22	12	22	26
	CASTAGNU	22	20	10		
PREZZU D	NOCE	39	39	39	35	38
	ALIVU	35	29	18	29	32
	CASTAGNU	29	20	16		
MEZANU	NOCE	44	44	44	39	39
	ALIVU	39	35	20	35	36
	CASTAGNU	35	29	18		
PREZZU E	NOCE	55	55	55	49	50
	ALIVU	49	44	30	44	45
	CASTAGNU	44	35	25		

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20230713-49-11-07-23-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023



D'APPROUVER les propositions pour les abonnements comme suit :

- Pour les zones « noce et alivu », l'achat de tous les spectacles de la saison culturelle engendrera automatiquement le prix de la place au tarif de la catégorie inférieure ;
- Pour l'achat de 3 spectacles, un prix spécifique sera proposé comme indiqué sur le tableau ci-dessus ;
- 18 places seront au prix de vente de 1 euro et attribuées au plus défavorisés, par l'intermédiaire du CCAS qui en assurera le lien.

DE DIRE que ces tarifs rentreront en vigueur dès que la présente délibération sera exécutoire.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
 02B-212000376-20230713-49-11-07-23-DE
 Date de télétransmission : 13/07/2023
 Date de réception préfecture : 13/07/2023